

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2015

## Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Christian CELERIER, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Monsieur Gérard SALAGNAD, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD.

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Alain BAYLET, Madame Christine ROULIERE par Madame Monique LE GOFF.

Secrétaire de séance : Madame Florence LE BEC

## 1- Modification de la composition de la Commission des Finances Publiques

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « FINANCES PUBLIQUES » comme indiqué ci-dessous :

### 7 membres de la Majorité

- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Madame Marie-Noëlle DUMOND
- Monsieur Yohan NGUYEN
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Monsieur Serge MEYER

### 2 membres de l'Opposition

- Monsieur Pierre LE COZ
- Monsieur Jean-Marie FARGES

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 2- Modification de la composition de la Commission Sports

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « SPORTS » comme indiqué ci-dessous :

7 membres de la Majorité

- Monsieur Alain BAYLET
- Monsieur Christian CELERIER
- Madame Marie-Claire SELLAS
- Madame Florence LE BEC
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Annie LABRACHERIE
- Madame Christine ROULIERE

2 membres de l'Opposition

- Madame Gisèle MOREAU
- Madame Murielle DESCHAMPS

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**3- Modification de la composition de la Commission Urbanisme**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « URBANISME » comme indiqué ci-dessous :

7 membres de la Majorité

- Monsieur Yves JASMAIN
- Madame Martine CELAS
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Monsieur Serge MEYER
- Madame Christiane GADAUD

2 membres de l'Opposition

- Monsieur Gérard SALAGNAD
- Madame Amanda RENAUD

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**4- Modification de la composition de la Commission Aménagements – Travaux – Assainissement**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « AMENAGEMENT – TRAVAUX – ASSAINISSEMENT » comme indiqué ci-dessous :

7 membres de la Majorité

- Monsieur Christian CELERIER
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Marie-Noëlle DUMOND
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES

- 2 membres de l'Opposition
- Monsieur Gérard SALAGNAD
- Monsieur Pierre LE COZ

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**5- Modification de la composition de la Commission Développement Durable**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « DEVELOPPEMENT DURABLE » comme indiqué ci-dessous :

- 7 membres de la Majorité
- Monsieur Yohan NGUYEN
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Martine CELAS
- Madame Aurélie CLAVEAU
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Guy MARISSAL
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES

- 2 membres de l'Opposition
- Madame Agnès TREILLARD
- Monsieur Pierre LE COZ
- 

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**6- Modification de la composition de la Commission Culture / Patrimoine**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « CULTURE / PATRIMOINE » comme indiqué ci-dessous :

- 8 membres de la Majorité
- Monsieur Guy MARISSAL
- Madame Martine CELAS
- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Madame Marie-Noëlle DUMOND
- Madame Aurélie CLAVEAU
- Madame Catherine FEVRIER
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Christine ROULIERE
- 1 membre de l'Opposition
- Madame Murielle DESCHAMPS

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 7- Modification de la composition de la Commission Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition de la Commission Municipale « AFFAIRES SCOLAIRES » comme indiqué ci-dessous :

### 7 membres de la Majorité

- Madame Aurélie CLAVEAU
- Madame Martine CELAS
- Monsieur Guy MARISSAL
- Madame Marie-Claire SELLAS
- Madame Florence LE BEC
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES
- Madame Christine ROULIERE

### 2 membres de l'Opposition

- Madame Marie-Agnès TREILLARD
- Madame Amanda RENAUD

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 8- Désignation de deux représentants pour siéger en qualité de titulaire au sein du Conseil Communautaire

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition des représentants au sein du Conseil Communautaire comme indiqué ci-dessous :

### 9 membres de la Majorité

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Martine CELAS
- Monsieur Alain BAYLET
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Yves JASMAIN
- Madame Marie-Claire SELLAS
- Madame Florence LE BEC
- Monsieur Serge MEYER

### 2 membres de l'Opposition

- Monsieur Jean-Marie FARGES
- Madame Marie-Agnès TREILLARD

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 9- Désignation d'un représentant pour siéger en qualité de suppléant au sein du Comité Technique

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition des représentants au sein du Comité Technique comme indiqué ci-dessous :

5 titulaires

- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Christian CELERIER
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Serge MEYER
- Monsieur Jean-Marie FARGES

5 suppléants

- Monsieur Alain BAYLET
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Florence LE BEC
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES
- Monsieur Pierre LE COZ

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**10- Désignation de deux représentants pour siéger en qualité de titulaire et de suppléant au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition des représentants au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) comme indiqué ci-dessous :

5 titulaires

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Christian CELERIER
- Madame Dominique DELAGE
- Madame Murielle DESCHAMPS

5 suppléants

- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Serge MEYER
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES
- Madame Sylvie GAYOUT
- Madame Marie-Agnès TREILLARD

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**11- Désignation de deux représentants pour siéger en qualité de titulaire et de suppléant au sein du Bureau d'adjudication des Marchés et Commission d'ouverture des plis pour les marchés sur appel d'offres**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de modifier la composition des représentants au sein du Bureau d'adjudication des Marchés et Commission d'ouverture des plis pour les marchés sur appel d'offres comme indiqué ci-dessous :

5 titulaires

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Monsieur Christian CELERIER
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Serge MEYER
- Monsieur Jean-Marie FARGES

5 suppléants

- Monsieur Alain BAYLET
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Florence LE BEC
- Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES
- Monsieur Pierre LE COZ

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**AFFAIRES FINANCIERES**

**12- Décisions modificatives – Budget Commune**

**12-1 Décision modificative n°1**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le virement de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous :

**FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	
	diminution	augmentation
066 – Charges financières 6688 – Autres		+ 32 000,00 €
011 – Charges à caractère général 6748 – Etudes et Recherches	- 32 000,00 €	

DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**12-2 Décision modificative n°2**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le virement de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
012 - Charges financières 64118 - Autres indemnités	- 10 000,00 €	
067 - Charges exceptionnelles 617 - Autres subventions exceptionnelles		+ 10 000,00 €

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 13- Versement d'une subvention – Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 90 000,00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 14- Versement d'une subvention – Budget Annexe CCAS

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 56 000,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 15- Versement d'une subvention – Opérations Industrielles

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 40 630,76 € au profit du budget annexe Opérations Industrielles.

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

### 16- Renégociation d'emprunt – Budget Commune

Le Conseil Municipal :

- décide de rembourser par anticipation, la totalité du prêt N°00083381062 contacté auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 341 753.30 €, à hauteur du capital restant dû. Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé ainsi que le montant des intérêts courus non échus sera comptabilisé en charge d'intérêt (compte 66)
- décide de refinancer le prêt en empruntant la somme de 341 753.30 € auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 12 ans  
Taux : 2.20 % fixe  
Amortissement : constant  
Echéance : annuelle  
Frais de dossier : néant

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**17- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Commune**

**Le Conseil Municipal :**

- jusqu'à l'adoption du budget 2016, autorise Monsieur le Maire :
  - o à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Montant des dépenses d'investissement 2015	:	4 390 645,00 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	520 000,00 €
¼ crédits ouverts	:	967 661,35 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	757 661,35 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	60 000,00 €
CH 20 Immobilisations incorporelles	:	150 000,00 €

- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 lors de son adoption

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**18- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Assainissement**

**Le Conseil Municipal :**

- jusqu'à l'adoption du budget 2016, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2015	:	935 416,61 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	107 000,00 €
¼ crédits ouverts	:	207 104,15 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	190 000,00 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	10 000,00 €
CH 20 Immobilisations incorporelles	:	7 104,15 €

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 19- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – Budget Annexe Restaurant Scolaire

### Le Conseil Municipal :

- jusqu'à l'adoption du budget 2016, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2015	:	63 132,49 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	/
¼ crédits ouverts	:	15 783,12 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	2 000,00 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	13 783,12 €

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

## 20- Tarifs municipaux pour l'année 2016

### Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué en annexe.

### **CIMETIERE :**

#### Travaux de fossoyage :

#### TARIF HORS TAXES

↻ Creusement et comblement d'une fosse simple	164,60 €
↻ Creusement et comblement d'une fosse double	270,20 €
↻ Ouverture et fermeture d'un caveau avec tampon	138,49 €
↻ Ouverture et fermeture d'un caveau avec dalle	206,97 €
↻ Redevance pour inhumation (en fosse ou caveau)	101,15 €
↻ Redevance pour exhumation	101,15 €
↻ Redevance pour réduction de corps	65,93 €
↻ Redevance dépose d'urne dans une case ou un caveau	54,68 €

#### TARIF exonéré de TVA

↻ Location d'un caveau communal (par jour)	1,20 €
↻ Concession (le m <sup>2</sup> )	157,00 €
↻ Concession cinéraire prix unitaire (2 urnes par case) durée de la concession 30 ans	800,00 €
↻ Consommation d'eau pour la construction ou nettoyage de sépultures des Entreprises	
Taxe forfaitaire par caveau	20,00 €

### **OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC :**

↻ Stationnement taxis pour emplacement	100,00 €
--	----------

**VENTE DE TERRE VEGETALE le m3 :**

**Aixois**  
2,35 € le m3 non livré

**Non Aixois**  
4,7 € le m3 non livré

**PHOTOCOPIE :**

↪ Tarif photocopie A4	0,20 €
↪ Tarif photocopie A3	0,40 €
↪ Tarif télécopie	0,50 €

**PISCINE :****Entrée (durant ouverture au Public)**

↪ Entrée enfant – étudiant	2,80 €
↪ Abonnement 5 entrées enfant – étudiant (durée de validité de l'abonnement : un an)	12,00 €
↪ Abonnement 10 entrées enfant – étudiant (y compris gym.volontaire) (durée de validité de l'abonnement : un an)	20,00 €
↪ Entrée adulte	3,70 €
↪ Abonnement 5 entrées adultes (durée de validité de l'abonnement : un an)	15,00 €
↪ Abonnement 10 entrées adulte (durée de validité de l'abonnement : un an)	25,00 €
↪ Entrée des Ecoles Élémentaires et Maternelles :	
↪ de la Communauté de Communes	2,80 €
↪ hors de la Communauté de Communes	3,30 €
↪ Entrée Associations et groupes (à partir de 10)	3,30 €
↪ Leçon de natation, la leçon	5,70 €
↪ Séance d'aquagym	3,20 €
↪ Enseignement de la natation scolaire - tarif groupe	25,00 €
↪ Test Brevet Aptitude à la Natation	3,10 €
↪ Séance Age en mouvement	Sans supplément

**LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DE MATERIEL**

Gratuité totale pour toutes les réunions et Assemblées Générales des associations aixoises (au même titre que les activités régulières) à l'exception des manifestations.

**SALLE YVES MONTAND**

Caution : 200.00 €

Associations aixoises	50.00 €
Associations non aixoises et entreprises	100.00 €
Forfait journée supplémentaire	10.00 €

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Caution : 350.00 €

	ASSOCIATIONS AIXOISES EXCLUSIVEMENT
Sans cuisine	50.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	30.00 €
Forfait journée supplémentaire	20.00 €

\*apport et ou installation de tables et chaises, montage estrade, installation sono...

**SALLE ANTOINE BLONDIN**

Caution : 200,00 €

6,00 € de l'heure

30,00 € la journée

**SALLE JEAN MOUNIER**

Caution : 200.00 €

Tarif par jour

Associations aixoises	10.00 €
Associations non aixoises et entreprises	20.00 €

**CENTRE JACQUES PREVERT**

Caution : 350.00 €

LOCATION DU CENTRE CULTUREL J. PREVERT	ORGANISATION DE MANIFESTATION		
	ASSOCIATIONS AIXOISES	ASSOCIATIONS NON AIXOISES	ENTREPRISES
Cafétéria	20.00 €	50.00 €	100.00 €
Salle vidéo (matériel audio/vidéo inclus)	30.00 €	55.00 €	110.00 €
Grande salle	100.00 €	200.00 €	250.00 €
Salle vidéo + cafétéria	50.00 €	110.00 €	150.00 €
Cafétéria + cuisine	50.00 €	100.00 €	150.00 €
Ensemble	200.00 €	400.00 €	500.00 €
Forfait technique* redevable également pour les mises à disposition gratuites	52.50 €	105.00 €	105.00 €
Forfait vaisselle	20,00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait journée supplémentaire « Ensemble »	50.00 € par jour	100.00 € par jour	100.00 € par jour

\*lumière, son, apport et ou installation de tables et chaises, montage estrade...

## LOCATION DE MATERIEL

MATERIEL	CAUTION	LOCATION
1 Tables + 2 bancs (base)	16,00 €	Gratuit
Grilles	50,00 €	Gratuit
Panneaux	50,00 €	Gratuit
Barrières	Gratuit	Gratuit

- Matériel non transporté pour les particuliers

## SPECTACLES CENTRE CULTUREL JACQUES PREVERT

↪ plein tarif adulte	8,00 €
↪ réduit (collégiens, étudiants, demandeurs d'emploi et abonnés)	5,00 €
↪ scolaires (6-12 ans)	3,00 €
↪ Enfants (- 6ans) Sauf pour les spectacles jeunes publics	gratuit
↪ spectacles jeunes publics :	
☞ enfants - 12 ans	2,00 €
☞ adultes accompagnateurs	4,00 €
↪ conférence	6,00 €
↪ exposition	3,00 €
↪ cinéma	1,00 €
↪ carte d'abonnement (nominative et valable 1 an)	6,00 €
↪ FESTHEA (valable pour la durée du festival)	
☞ 1 spectacle	5,00 €
☞ forfait 1 jour	8,00 €
☞ forfait 2 jours	15,00 €

## CYBERBASE

### TARIFS HORAIRE

↳ Tarif adulte	3,00 €
↳ Tarif réduit (Jeunes – 18 ans, Etudiant, demandeur d'emploi)	2,00 €

### TARIFS IMPRESSION

La Cyber base dispose d'un photocopieur

↳ Impression Noir & blanc format A4 (la page)	0,20 €
↳ Impression Noir & blanc format A3 (la page)	0,40 €
↳ Impression Noir & blanc format A4 (50 copies)	8,00 €
↳ Impression Noir & blanc format A3 (25 copies)	8,00 €

### FORFAIT 10 H

Consultation Internet et usage des outils bureautique et multimédia + 5 impressions couleurs + 1 atelier gratuit

↳ Tarif adulte	20,00 €
↳ Tarif réduit (Jeunes – 18 ans, Etudiant, demandeur d'emploi)	12,00 €

### ABONNEMENT ANNUEL

Cette adhésion donne droit à la consultation Internet et usage des outils bureautique et multimédia à l'année

#### Abonnement individuel Adulte

↳ Carte d'abonnement (habitant Commune)	40,00 €
↳ Carte d'abonnement (habitant hors Commune)	50,00 €

#### Abonnement individuel tarif réduit (Jeunes – 18 ans / Etudiants / demandeur d'emploi)

↳ Carte d'abonnement (habitant Commune)	30,00 €
↳ Carte d'abonnement (habitant hors Commune)	35,00 €

#### Abonnement famille

↳ Carte d'abonnement (habitant Commune)	45,00 €
↳ Carte d'abonnement (habitant hors Commune)	50,00 €

## ATELIER COLLECTIF

↪ Séance de 1h30 3,00 €

### ✓ Formule d'abonnement annuel aux ateliers

#### Abonnement atelier Club Adulte

↪ Habitant Commune 30,00 €

↪ Habitant hors Commune 35,00 €

#### Abonnement atelier tarif réduit

(Etudiants / - 18 ans / demandeur d'emploi habitant Commune)

↪ Habitant Commune 20,00 €

↪ Habitant hors Commune 25,00 €

## ACCES INTERNET SANS FIL (borne WIFI)

↪ Habitant Commune 1,00 €

↪ Habitant hors Commune 2,00 €

## ACCES LIBRE POUR LA RECHERCHE D'EMPLOI

↪ 2h00 d'utilisation quotidienne uniquement dédiées à la recherche d'emploi gratuit

## **INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX**

### MATERIEL : TARIF HORAIRE

↪ Tractopelle (sans chauffeur) 33,00 €

↪ Fourgon (sans chauffeur) 7,00 €

↪ Véhicule type fourgonnette (sans chauffeur) 4,50 €

↪ Tondeuse auto portée (sans chauffeur) 33,00 €

↪ Tracteur REFORM (sans chauffeur) 17,00 €

↪ Nacelle élévatrice (sans chauffeur) 12,00 €

↪ Camion benne (sans chauffeur) 12,00 €

## MAIN D'OEUVRE : TARIF HORAIRE

↳ Technicien Supérieur	30,00 €
↳ Agent de Maîtrise	24,00 €
↳ Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe	20,00 €
↳ Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	19,00 €

## VENTE DE REPAS AU CCAS

### TARIF HORS TAXES

Repas vendu au CCAS dans le cadre du service de portage de repas à domicile	5,96 €
---	--------

## ADMINISTRATION GENERALE

### TARIF Exonéré de TVA

Edition d'étiquettes autocollantes à partir des listes électorales (toute centaine commencée sera facturée)	2,50 € pour 100
Transmission fichier sous format dématérialisé (fourniture du CD vierge par le demandeur)	gratuit

### DECISION :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 contre : Monsieur Gérard SALAGNAD, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD).*

## 21- Foires et Marchés – avenant au contrat d'affermage

### Le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance annuelle pour l'année 2016 à 4 800,00 €
- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs de droits de place suivants :

Commerçant non sédentaire	le mètre linéaire	0,68 €
Minimum de perception (ml)	6 mètres linéaires	
Marché		4,40 €
Foire		4,50 €
Livraisons (forfait)		80,00 €
Livraisons (hors jours de marché)		160,00 €

Branchement électrique

2,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°14 joint en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**22- Régime Indemnitaire des Régisseurs d'Avances et de Recettes**

**Le Conseil Municipal :**

- décide d'allouer les indemnités de responsabilité aux régisseurs titulaires des régies d'avances et de recettes instituées auprès de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au taux maximum, prévu par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001.

*(pour information, le montant de l'indemnité de responsabilité versé annuellement aux titulaires est compris entre 110 € et 160 € en fonction de l'importance des fonds maniés. Les suppléants ne perçoivent pas d'indemnité de responsabilité).*

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**23- Remboursement indemnités de sinistres**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise l'encaissement des indemnités de sinistres :
  - d'un montant de 889,50 € par SMACL (vandalisme 2015).
  - d'un montant de 3 247,63 € par SMACL (vandalisme 2015)
  - d'un montant de 1 156,76 € par SMACL (vandalisme 2015).
  - d'un montant de 4 639,68 € par SMACL (candélabre accidenté - La Pouge).
  - d'un montant de 1 287,73 € par SMACL (feu trafic endommagé)

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**24- Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 – Demandes de subvention**

**24-a – Etude d'Aménagement global du plateau des Grangettes – Demande de subvention au Conseil Régional du Limousin**

**Le Conseil Municipal :**

- approuve le plan de financement ci-après relatif à l'étude d'Aménagement global du plateau des Grangettes
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Limousin pour la réalisation de cette étude dont le coût prévisionnel est estimé à 17 880,00 € TTC, à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire à cette opération.

Dépenses	Recettes	
Etude d'Aménagement global du plateau des Grangettes	Conseil Régional 15%	2 682,00 €
	Commune d'Aixe-sur-Vienne 85%	15 198,00 €
<b>TOTAL TTC : 17 880,00 €</b>	<b>TOTAL TTC : 17 880,00 €</b>	

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**24-b – Repositionnement de la Cyber-base d'Aixe-sur-Vienne – Demandes de subvention**

**Le Conseil Municipal**

- approuve le plan de financement ci-après, relatif au repositionnement de la Cyber-base d'Aixe-sur-Vienne, dont le coût prévisionnel est estimé à 241 630,00 € TTC (part travaux)
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :
  - de l'Europe au titre du FEDER
  - de l'Etat au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER)
  - de la Région Limousin au titre du Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 du Pays Ouest Limousin
  - du Département de la Haute-Vienne
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire à cette opération.

Dépenses (TTC)		Recettes	
Travaux (Maîtrise d'œuvre + étude + contrôles ...)	209 400,00 €	Etat (CPER) (20%)	41 880,00 €
		Région (45%)	94 230,00 €
		Département (15%)	31 410,00 €
		Commune d'Aixe-sur-Vienne (20%)	41 880,00 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>209 400,00 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>209 400,00 €</b>
Equipements (techniques, mobilier, logiciels, ...)	32 230,00 €	Etat (CPER) (20%)	6 446,00 €
		FEDER (60%)	19 338,00 €
		Commune d'Aixe-sur-Vienne (20%)	6 446,00 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>32 230,00 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>32 230,00 €</b>
Animation Tiers Lieu (sur la base d'un recrutement) sur 3 ans	78 000,00 €	Etat (CPER) (15%)	11 700,00 €
		FEDER (60%)	46 800,00 €
		Commune d'Aixe-sur-Vienne (25%)	19 500,00 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>78 000,00 €</b>	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>78 000,00 €</b>

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**25- Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2016 – Demandes de subvention**

**25-a – Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics – Programme 2016 – Demande de subvention**

**Le Conseil Municipal :**

- approuve le plan de financement ci-après, relatif au programme 2016 de mise en accessibilité des Equipements Recevant du Public de la Commune, dont le coût prévisionnel est estimé à 44 260,00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire à cette opération.

Dépenses	Recettes	
Programme 2016 de mise en accessibilité	Etat (DETR) 25%	11 065,00 €
	Commune d'Aixe-sur-Vienne 75%	33 195,00 €
<b>TOTAL HT : 44 260,00 €</b>	<b>TOTAL HT : 44 260,00 €</b>	

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**25-b – Informatisation de l'école élémentaire Robert Doisneau – Demande de subvention**

**Le Conseil Municipal :**

- approuve le plan de financement ci-après, relatif à l'informatisation de l'école élémentaire Robert Doisneau, dont le coût prévisionnel est estimé à 20 000,00 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux, à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire à cette opération.

Dépenses	Recettes	
Informatisation de l'école élémentaire Robert Doisneau	Etat (DETR) 50%	10 000,00 €
	Commune d'Aixe-sur-Vienne 50%	10 000,00 €
<b>TOTAL HT : 20 00000 €</b>	<b>TOTAL HT : 20 000,00 €</b>	

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**PERSONNEL**

**26- Transformation de poste – Service Espaces Verts**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>me</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité (Monsieur Gérard SALAGNAD ne prend pas part au vote).*

**27- Création de poste – Chargé de mission « Evaluation des politiques publiques »**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à recruter à partir du 1<sup>er</sup> février 2016, un Chargé de mission « Evaluation des politiques publiques » dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- précise que l'intéressé sera rémunéré sur la base du grade de rédacteur territorial, Indice Majoré 326, Indice Brut 348,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une période de 1 an
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**URBANISME**

**28- Dénomination voie Communale**

**Le Conseil Municipal :**

- décide de nommer :
  - allée Georges CUVIER, la voie de la ZAC du Grand Rieux débouchant sur la route Départementale n°32 à Beauchabrol
- précise que cette décision sera notifiée par Monsieur le Maire au service du cadastre.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**ASSAINISSEMENT**

**29- Redevance assainissement pour l'année 2016**

**Le Conseil Municipal :**

- fixe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le montant de la redevance assainissement à :
  - ↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 40,00 €.
  - ↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,6719 € par m3.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 7 contre : Monsieur Gérard SALAGNAD, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD).*

**30- Redevance appliquée à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe – raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panquet**

**Le Conseil Municipal :**

- fixe pour l'année 2016, le montant de la redevance annuelle d'assainissement applicable à la Commune de Saint-Priest-sous-Aixe à 0,5794 €/ m3.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**31- Participation pour frais de raccordement au réseau public d'assainissement**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement par le propriétaire des dépenses entraînées à hauteur de 30 % du montant réel des travaux, avec majoration de 10 % pour frais généraux, pour les branchements gravitaires.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**AFFAIRES DIVERSES**

**32- Convention de mise à disposition de locaux – Vannerie Traditionnelle Emmanuel PUYBONNIEUX – Avenant n°2**

**Le Conseil Municipal :**

- décide d'approuver le modèle d'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux tel que joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux, sis 2 rue Rochefroide 87700 Aixe-sur-Vienne (tel que présenté en annexe), avec Monsieur Emmanuel PUYBONNIEUX demeurant 5 rue Lavoisier 87700 Aixe-sur-Vienne

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**33- Convention de mise à disposition de locaux – Association Pain pour l'Emploi 87 – Avenant n°2**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association Pain pour l'Emploi 87, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux, tel que présenté en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**34- Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration du Collège Jean-Baptiste Corot – Modificatif**

**Le Conseil Municipal :**

- désigne Monsieur René ARNAUD pour siéger avec voix délibérative au Conseil d'Administration du Collège J.B Corot
- désigne Madame Christine ROULIERE pour siéger en tant que suppléante.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**35- Conventions d'utilisation de la piscine municipale par les Associations**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer avec :
  - ✓ Madame Marie-Thérèse CHASTAGNOL, Présidente de l'Association « Gym Volontaire » à Dournazac
  - ✓ Madame Sylvie COINDAT, Présidente de l'Association « Gym Volontaire » à Saint-Priest-Sous-Aixe
  - ✓ Monsieur Pascal PEYRAMAURE, Président de l'Association « Club Aquatique » à Aixe-sur-Vienne
  - ✓ Monsieur Guillaume ALAIS, Président de l'Association « Aixe Canoë Kayak » à Aixe-sur-Vienne
  - ✓ Monsieur Marc CANARELLI, Président de l'Association « Les Dauphins Aixoïis » à Aixe-sur-Vienne
  - ✓ Madame Sylvie ROPERT, Présidente de l'Association « Gym Volontaire » à Aixe-sur-Vienne
  - ✓ Monsieur Jean-Pierre BREUIL, Président de l'Association « Amicale Laïque de Bosmie l'Aiguille » à Bosmie l'Aiguille

les conventions d'utilisation de la piscine municipale telles que jointes en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**36- Convention d'aide technique pour le classement et la valorisation des archives des communes**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Vienne, la convention d'aide technique pour le classement et la valorisation des archives de la commune d'Aixe-sur-Vienne telle que jointe en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**37- Parc Naturel Régional Périgord-Limousin – Modification des statuts**

**Le Conseil Municipal :**

- émet un avis favorable sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin tel que joint en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**38- Protocole spécifique pour l'affectation des « CEE Collectivités » du programme Habiter Mieux**

**Le Conseil Municipal :**

- acte le principe d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole spécifique pour l'affectation des « CEE-collectivités » du Programme Habiter Mieux pour les périodes 2014 et 2015, sur la base du projet tel qu'il est joint en annexe.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**39- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Convention de partenariat**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Présidente de l'association Randonnée Evasion Aventure Découverte (READ), une convention de partenariat, relative au suivi et à l'entretien du balisage du circuit de randonnée « Puy et Vallées en pays d'Aixe ».

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**40- Conventions de partenariat – Valorisation des déchets du Restaurant Scolaire**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-Pierre COMBROUZE, Monsieur Cédric THOMAS, Monsieur Michel COURAUD et Monsieur Olivier BUISSON, la convention de partenariat pour la valorisation des déchets du Restaurant Scolaire d'Aixe-sur-Vienne.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

**41- Réforme des rythmes scolaires – Conventions de partenariat**

**Le Conseil Municipal :**

- approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec
  - L'association K'DANSE
  - L'association PSA AIXE VERNEUIL
  - L'association ART'AIXE
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires définissant les modalités des interventions.

**DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*

#### **42- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Avis du Conseil Municipal**

##### **Le Conseil Municipal :**

- affirme sa volonté de rester au sein d'une Communauté de Communes maintenue dans sa composition actuelle, convaincu à l'heure actuelle de la pertinence de son territoire et de la cohérence de son périmètre,
- souligne sa volonté de développer des coopérations avec Limoges Métropole,
- se prononce favorablement sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en tant qu'il maintient le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Val de Vienne.

##### **DECISION :**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.*